

2
POINTS

+

maintien
au travail

Utilisation

Cet harnais doit être utilisé en combinaison avec un système complet d'arrêt de chute afin de pouvoir fournir une protection appropriée.

B.T.P. Construction. Industrie.

Maintenance industrielle. Réparation de toitures.

Travaux sur échafaudage. Montage de charpentes.

Travaux en maintien au poste de travail.

Caractéristiques techniques

✓ Harnais d'antichute **4 points**.

✓ **Fonction antichute (2 points):**

- dorsal (anneau en D).
- sternal (boucles cousues).

✓ **Fonction maintien au travail (2 points):**

Combiné avec ceinture de maintien au travail PN01.

✓ Sangles polyester de 45 mm de largeur.

✓ Ajustement cuissards et bretelles.

✓ Poids 1990 gr.

✓ Coloris: bleu/orange

✓ Conditionnement:

- cartons de 5 pièces.
- boîtes de 1 pièce.



En savoir plus: www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Nos harnais sont bicolores pour une identification rapide et facile des sangles pour les épaules et celles pour les cuisses. Facilite la mise en place du harnais.
- ✓ Le fil des coutures est de couleur contrastée afin de permettre d'effectuer facilement le contrôle du harnais.
- ✓ Nos harnais ont une sangle sous-fessière unique, conçue de manière ergonomique pour un confort amélioré.
- ✓ Les anneaux en D utilisés sur nos harnais ont une très haute résistance à la rupture sans aucune marque visible de soudure.
- ✓ Les sangles utilisées dans la fabrication de nos harnais sont réalisées à partir de fils polyester haute ténacité, teintés dans la masse. Ce procédé procure une résistance unique à la dégradation par les UV, 6 fois supérieure à la résistance des sangles teintées classiquement. Cette méthode permet au final une plus grande longévité du produit.

Conformité:

EN361: 2002 Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur: harnais d'antichute.

EN358: 1999 Equipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur: ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail.

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (catégorie III, risques irréversibles; article 11).

Homologation: attestation d'Examen CE de type délivrée par **SATRA**, organisme notifié n°0321.

Procédure de système d'assurance qualité CE de la production avec surveillance, sous le contrôle de **SGS**, organisme notifié n°0120.

CE 0120

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

pfi
distribution
Directement à la source de la qualité

SINGER®
safety